



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2023/515 du 8 mars 2023, concernant le renouvellement de l'approbation de la substance active abamectine,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **ASTERIA***

de la société ROTAM AGROCHEMICAL EUROPE LIMITED

numéro de dossier n°2023-1041

Considérant que l'ensemble des usages du produit ne respecte pas les dispositions prévues dans le règlement d'exécution (UE) 2023/515 du 8 mars 2023, restreignant l'autorisation aux utilisations permettant un échange limité de matières et d'énergie avec l'environnement et empêchant la diffusion de produits phytopharmaceutiques dans l'environnement, notamment dans des serres permanentes,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France**, dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	ASTERIA BYZANCE CRAZY HORSE
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ROTAM AGROCHEMICAL EUROPE LIMITED Hamilton House Mabledon Place LONDRES WC1H 9BB Royaume-Uni
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	18 g/L - abamectine
Numéro d'intrant	932-2015.02
Numéro d'AMM	2160965
Fonctions	Acaricide, Insecticide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait	
Date limite pour la vente et la distribution	30/09/2023
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	31/03/2024

La demande en cours d'instruction enregistrée sous le numéro suivant : 2022-2376 devient sans objet

A Maisons-Alfort, le 01/04/2023

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)